



## Congrès du SNP2E – Force Ouvrière

du 15 au 18 septembre 2025

à La Londe les Maures

# TSDD

## MOTION

**Le Collège des TSDD du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E) réuni en Congrès du 15 au 18 septembre 2025 à La Londe les Maures** réaffirme la nécessité de faire aboutir ses revendications adoptées lors du congrès des 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde.

**Le Collège des TSDD estime** nécessaire de compléter ses revendications en fonction de l'actualité et souhaite affiner sa résolution.

## RÉMUNÉRATION - FORMATION - L'EXPERTISE

Le **Collège des TSDD revendique** l'intégration du montant des régimes indemnitaires dans la rémunération statutaire.

Le **Collège des TSDD exige** que les régimes indemnitaires soient en corrélation avec l'évolution des rémunérations statutaires (grades et catégories).

Le **Collège des TSDD exige** une revalorisation de la grille en cohérence avec l'inflation subie ces dernières années.

Le **collège des TSDD condamne** toutes discriminations liées au parcours professionnel.

Le **Collège des TSDD exige** une revalorisation par le haut des corps techniques de catégorie B, au regard des grilles de rémunération des techniciens d'autres ministères.

Le **collège des TSDD exige** la reconnaissance de son expertise technique au travers de l'élargissement du comité de domaine et de sa valorisation financière.

Le **Collège des TSDD condamne toute** fermeture de centre de formation ou d'école, que cela concerne le site ou l'entité ; ce qui aboutirait, après la fermeture de l'ENTE que nous avons combattue, à casser l'outil ministériel indispensable au développement des compétences et de l'expertise techniques nécessaires à l'exercice des missions de notre Ministère.

Le collège des TSDD **exige** pour les nouveaux entrants dans le corps des techniciens

- Un véritable socle commun de formation englobant l'ensemble des métiers du ministère.
- Un vrai compagnonnage reconnu et valorisé (Mentor).

Le **collège des TSDD exige** que les nouveaux arrivants dans un service bénéficient d'une formation obligatoire d'adaptation au poste.

Le **collège des TSDD** exige que tous les agents bénéficient d'une formation technique continue.

Le **collège des TSDD combat** la non titularisation motivée par « l'incapacité à exercer les missions », résultant en réalité d'un manque de formation ad-hoc.

Le **collège des TSDD fustige** également **la perte du réseau de techniciens**. La force des services techniques réside dans la puissance de son maillage territorial. En effet, ce sont les échanges entre les services, entre **techniciens/ingénieurs** qui permettent d'apporter les solutions efficaces et durables. A ce jour, même les services spécialisés ne peuvent plus assurer la montée en compétence et la transmission du savoir technique faute de moyens humains et d'écoles.

## **GESTION DES CARRIÈRES**

Le **Collège des TSDD prend acte** des différents plans de requalification (ETST, dessinateurs, PE). Mais Le collège des TSDD réitère sa revendication historique, à savoir un déroulement de carrière de C en A. Nous estimons que la seule « reconnaissance » acceptable, c'est la promotion.

Ces volumétries entrantes dans le premier niveau de grade de TSDD impactent l'évolution de carrière des TSDD et donc doivent se répercuter sur le niveau de promotion par l'augmentation du nombre d'agents promouvables appliqué au taux pro/pro.

Le **Collège des TSDD réproouve** la vision minimaliste du corps des TSDD par l'administration, et l'absence de reconnaissance du rôle essentiel des techniciens dans les missions de service public.

Le **Collège des TSDD réaffirme** que la technicité de nos missions statutaires liée à l'histoire des corps composant le corps des TSDD soit revalorisée par une amélioration du déroulement de carrière.

Le **Collège des TSDD confirme** que seule une expertise technique forte et neutre de tout parti pris, permettra d'atteindre les objectifs attendus par la population en termes d'écologie, d'aménagement du territoire, des transports et du maritime. Nous estimons qu'il en va de la survie de notre pôle ministériel technique.

Le **Collège des TSDD demande** une augmentation significative du taux de promotion pour l'accès à la catégorie A, dans le cadre de la liste d'aptitude.

Le **Collège des TSDD exige** un plan de requalification ambitieux suivi de mesures concrètes et pérennes. Ce plan doit être mis en œuvre sans délai.

Par ailleurs, le **Collège des TSDD dénonce l'effacement des corps dans le cadre d'une gestion catégorielle** qui a pour effet néfaste de masquer les inégalités et les spécificités en fusionnant tout dans un grand ensemble. Le collège exige que l'administration apporte des solutions concrètes, notamment en matière d'égalité et de rémunération.

Le **Collège des TSDD condamne** cette logique d'aseptisation des corps, par une convergence aveugle, qui consiste à faire disparaître toutes qualifications, toutes notions d'expertises techniques et les spécialités.

**Les TSDD Force Ouvrière doivent construire le rapport de force pour faire aboutir leurs revendications**, en mobilisant les agents du corps. Il s'agit d'engager la mobilisation et de l'inscrire dans une action du SNP2E-FO, car les sujets de contestation sont majoritairement transversaux et impactent tous les corps que représentent notre syndicat national.

En conséquence, le **collège des TSDD mandate** les instances nationales du SNP2E-FO pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ces légitimes revendications statutaires.